



Promotion santé Valais  
Gesundheitsförderung Wallis

# CHARTRE COMMUNALE



- I. Promotion santé Valais a évalué les actions présentées par la commune sur la base des critères suivants:
- a) soutien de l'action par la commune explicite, prouvable, durable et valorisé,
  - b) l'action soutenue par la commune est prioritairement à but de promotion de la santé,
  - c) chacun des points sous mentionnés bénéficie au minimum d'une action qui réponde à ces critères
- II. Sur la base du «Bilan des actions» annexé à la charte et ratifié par la commune, Promotion santé Valais a validé 44 actions réparties par domaine comme suit:
- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| 1. Politique communale: 9   | 4. Ecole: 6            |
| 2. Offres de loisirs: 11    | 5. Santé au travail: 4 |
| 3. Famille et solidarité: 8 | 6. Espaces publics: 6  |
- III. Promotion santé Valais remet à la Commune d'Anniviers les droits d'utilisation du label «Commune en santé», 3 étoiles.
- IV. La commune peut utiliser librement le logo «Commune en santé» dans sa communication afin de valoriser toutes les actions citées dans le cadre strict de l'évaluation effectuée par Promotion santé Valais.
- V. Les droits d'utilisation du label «Commune en santé» sont octroyés gratuitement pour trois ans, avec renouvellement possible après une évaluation.
- VI. La médiatisation du lancement du label dans la commune est organisée en collaboration entre les parties, aux frais de Promotion santé Valais.
- VII. Le site [www.labelcommunesante.ch](http://www.labelcommunesante.ch) fait foi pour indiquer la liste officielle des communes valaisannes labellisées «Commune en santé».
- VIII. Les droits d'utilisation du label «Commune en santé» sont cédés pour la période 2020-2023.



## Promotion santé Valais

Jean-Bernard Moix  
Directeur

Mélanie Mc Krory  
Resp. du label « Commune en santé »

## Commune d'Anniviers

David Melly  
Président

Sophie Zufferey  
Secrétaire communale



Sion, le 26 novembre 2020